Vol. 34 No 5 | Avril - Mai 2025



L'Ajout Municipal



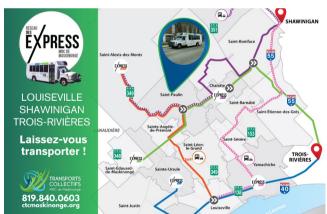


2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) JOK 3G0
Tél.: 819 268-2026 | Téléc.: 819 268-2890 | municipalité@saintpaulin.ca
www.saint-paulin.ca



SOMMAIRE

Mise à jour	2
Camp de jour	3
Spectacles à l'église	4
Veillées historiques	5
Séances du Conseil	6
Abri temporaire	13
Écocentre	14
Proches Aidants	15
Club Joie de Vivre	16
Calendrier des collectes	18 - 19



La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi: de 18h à 20h

Samedi: de 9h à 12h



Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 9 mai 2025

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



OMP DE JOUR DU 23 JUIN AU 15 AOÛT 2025

PÉRIODE D'INSCRIPTION DU 7 AU 25 AVRIL

Au bureau municipal situé au 2873 rue Laflèche, Saint-Paulin, du lundi au vendredi de 10h à 15h (exepté le jeudi de 10h à 18h)

CAMP DE JOUR SEULEMENT 9h à 16h 165 \$ AVEC SERVICE
DE GARDE
7h30 à 9h et 16h à 17h30
265 \$

Pour les non-résidents
Il sera possible d'inscrire votre
enfant sur une liste d'attente.
Les frais d'inscriptions pour les
non-résidents sont de 265\$
pour le camp seulement et de
365\$ avec service de garde.

- PLACES LIMITÉES (priorité aux résidents de Saint-Paulin);
- L'ENFANT DOIT ÊTRE ÂGÉ DE 5 ANS LE 23 JUIN 2025;
- FACILITÉ DE PAIEMENT EN DEUX VERSEMENTS POUR L'INSCRIPTION DE 3 ENFANTS ET PLUS DE LA MÊME FAMILLE;
- PAIEMENT PAR CHÈQUE ET/OU ARGENT COMPTANT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION;
- AUCUNE RÉSERVATION D'INSCRIPTION, NI REMBOURSEMENTS.

PLUSIEURS SORTIES PRÉVUES!

- La liste des sorties sera disponible au moment de l'inscription;
- Les frais des activités sont non inclus dans le prix du camp de jour;
- le choix des sorties à la carte sera payable par chèque et/ou argent comptant avant le 2 mai (non remboursable à moins d'annulation par la municipalité);
- Le camp de jour sera fermé lors des sorties extérieures.

Pour plus d'informations (819) 268-2026 ou: communautaire@saint-paulin.ca



<u>Veillées historiques</u>

Thèmes différents à chaque rencontre dont nos secrets d'histoire

Les rencontres à venir se tiendront les :

25 mars 2025 30 avril2025 27 mai 2025 17 juin 2025

Au Centre multiservices Réal-U.-Guimond, 3051 rue Bergeron

La programmation d'automne paraîtra sur facebook, écran aux 4 coins et dans l'Ajout municipal.

Animateur : Serge Dubé



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veuillez prendre note que les textes qui suivent sont des résumés des procès-verbaux disponibles à la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 FÉVRIER 2025

Administration générale

- Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Jean Lacroix est présent. Six (6) personnes composent le public.
- 2. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
- 3. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 janvier 2025 tel que rédigé.
- 4. Il est résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
- 5. Il est résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Maskinongé de procéder à la vente de l'immeuble matricule : 4242-29-7969 pour non-paiement des taxes.
- 6. Il est résolu à l'unanimité de déléguer le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Jean Lacroix, pour assister à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes qui doit se faire le 8 mai 2025 à la MRC de Maskinongé; il est aussi résolu de le déléguer pour acquérir, pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin, les immeubles situés sur le territoire de la municipalité pour lesquels il n'y aurait pas preneur. Advenant que le directeur général et greffier-trésorier monsieur Jean Lacroix, soit dans l'impossibilité d'agir, la directrice-générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Josée Deschesnes pourra le remplacer.
- 7. Le directeur général et greffier-trésorier accepte et dépose séance tenante, les déclarations d'intérêts pécuniaires de messieurs les conseillers Guy Gagnon et Yves Damphousse.
- 8. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement et l'adhésion de monsieur Jean Lacroix, à l'association des directeurs municipaux du Québec (A.D.M.Q). Le paiement est 946\$ plus taxes pour l'année 2025.

- 9. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter que le conseil de la municipalité de Charette procède à l'embauche de monsieur Charles Routhier pour occuper le poste de technicien à l'aménagement et l'urbanisme pour les municipalités de Charette et de Saint-Paulin tel qu'établi dans la convention de partage d'une ressource entre les deux municipalités. La municipalité de Saint-Paulin confirme la désignation de monsieur Charles Routhier à titre d'officier municipal responsable de la règlementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Paulin.
- 10. Il a été résolu à l'unanimité qu'un emprunt au montant de 43 000\$ prévu aux règlements d'emprunt no 189 et no 190 soit réalisé au taux annuel de 4,95%; que le billet soit émis en date du 10 février 2025; que les intérêts soient payables semi-annuellement les 10^e jour des mois de février et août à compter du 10 août 2025; que le billet soit signé par monsieur le maire Claude Frappier et monsieur Jean Lacroix directeur général et greffier.
- 11. Il a été résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Maskinongé d'effectuer les inscriptions de catégories d'immeubles suivantes au rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Paulin : * Celles des immeubles non résidentiels, * celles des immeubles industriels, * celles des terrains vagues desservis, * celles des immeubles forestiers, * celles des immeubles agricoles et * celles des immeubles résiduels.
- 12. Il a été résolu l'unanimité d'adopter la nouvelle politique administrative établissant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité. Celle-ci sera intégrée au site WEB de la municipalité.

Autres « Administration générale »

13. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

Sécurité publique

14. Il a été résolu à l'unanimité que la Régie des incendies regroupés de la MRC de Maskinongé soit informée que la municipalité de Saint-Paulin procèdera aux engagements de crédits nécessaires au rafraîchissement de la peinture du plancher de la caserne du 1751, rue Matteau à Saint-Paulin pour l'exercice financier 2025; que la Régie des incendies regroupés de la MRC de Maskinongé soit informée que la municipalité de Saint-Paulin n'entend pas donner suite aux autres demandes financières, ayant procédé elle-même à un exercice de préparation budgétaire rigoureux qui n'incluait pas ces dépenses pour l'exercice financier 2025.

Autres « Sécurité publique »

15. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

Transport

16. Monsieur le conseiller Yves Damphousse donne avis de motion du règlement 315 concernant l'établissement des limites de vitesse sur le réseau routier de la municipalité de Saint-Paulin.

17. Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la fourniture de panneaux signalétiques à **SPECTRALITE/Signplus inc.** au montant de 4 838,25\$ incluant les taxes.

Autres « Transport »

18. Rien d'autre n'a été apporté concernant ce secteur.

Hygiène du milieu

- 19. Il a été résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement des frais de formation de monsieur Saad Rekkal, inspecteur municipal au coût de 2 938,35\$ incluant les taxes, afin que ce dernier veille au bon fonctionnement et à l'entretien du système de traitement et de distribution de l'eau potable du réseau d'aqueduc de la municipalité de Saint-Paulin, le tout, conformément aux exigences du règlement sur la qualité de l'eau potable.
- 20. Il a été résolu à l'unanimité que soit autorisé le paiement des frais de formation de monsieur Saad Rekkal, inspecteur municipal au coût de 2 950\$ plus les taxes, afin que ce dernier veille au bon fonctionnement et à l'entretien du système de traitement des eaux usées par étangs aérés de la municipalité de Saint-Paulin.
- 21. Il a été résolu à l'unanimité que soit acceptée l'offre de service de la firme NordiKeau/écho-tech h20 inc. impliquant un mandat forfaitaire de 2 166\$ plus taxes. Mandat : Étude de caractérisation des boues d'épuration et mesure d'accumulation-étangs aérés.
- 22. Il a été résolu à l'unanimité que monsieur Saad Rekkal, inspecteur municipal, soit autorisé en cas de besoin, à engager les crédits de la municipalité de Saint-Paulin jusqu'à un montant ne pouvant excéder 2 000\$ afin de fournir les renseignements techniques requis par le ministère de l'Environnement du Québec ou pour toute intervention reliée à l'optimisation de l'efficacité du procédé d'épuration.

Santé et bien-être des citoyens.

- 23. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin tienne diverses activités durant le *Mois de l'arbre et des forêts 2025; l*e nombre de plants demandés est de 250.
- 24. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot pour l'année 2025, tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec.
- 25. Il a été résolu à l'unanimité d'informer la Maison de Jeunes Au Bout du Monde que la municipalité de Saint-Paulin est favorable au barrage routier prévu le 5 juillet 2025 et est disposée à prêter les cônes nécessaires lors de la tenue dudit barrage pour aider à la sécurité des personnes qui feront la collecte, conditionnellement à ce que le Ministère des Transports et la Sûreté du Québec autorisent la tenue de l'activité.

Aménagement, urbanisme et zonage

26. Il est proposé que La Commission de protection du territoire agricole du Québec soit informée que la municipalité de Saint-Paulin s'oppose à la demande d'inclusion à la zone agricole déposée par le propriétaire du lot 5333746 du cadastre du Québec, se

Culture et loisirs

- 27. Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la candidature de l'aréna de Saint-Boniface dans le cadre du concours **Kraft Hockeyville 2025**; que la municipalité de Saint-Paulin adhère à une démarche régionale visant à sensibiliser les citoyens de l'importance de cette candidature et encourage ses citoyens à participer activement en partageant des histoires photos et commentaires sur la page officielle de la candidature ainsi qu'en votant massivement les 4 et 5 avril 2025 sur la plateforme appropriée; que la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Boniface pour soutenir au nom de la communauté de Saint-Paulin leurs démarches et démontrer l'appui régional à ce projet collectif.
- 28. Il a été résolu à l'unanimité que soit désigné madame Franziska Daniela Dellinger et monsieur le conseiller Yves Damphousse à titre de représentants autorisés de la Bibliothèque municipale de Saint-Paulin auprès du réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2025.
- 29. Il a été résolu à l'unanimité de verser pour l'année 2025 une subvention de 3 000.\$ à la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin inc.
- 30. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt sans frais de la salle Levasseur, du Centre multiservice Réal-U.-Guimond pour la tenue d'une activité de l'organisme les Services de garde Gribouillis prévue le 11 juin 2025.
- 31. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le mandat à Atelier Mains de Fer, de réaliser et préparer une maquette perspective 3D du projet soumis dans le cadre du programme de subventions *Politique de soutien aux projets structurants* de la MRC Maskinongé et que soit autorisé un engagement financier n'excédant pas la somme de 919.80\$ incluant les taxes.
- 32. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'utilisation des stationnements publics municipaux par madame Nancy Bordeleau de **Bois Café** lors de la tenue de certaines activités, s'il n'y a pas d'autres activités prévues par les organismes de la municipalité.

Parole au public

33. Les gens ont questionné le Conseil sur l'état d'avancement d'une demande formulée par les citoyens et la municipalité de Saint-Paulin au ministère du Transport du Québec concernant une modification de la limite de vitesse sur le rang Beauvallon. La municipalité n'a pas encore reçu de réponse du MTQ.

Les gens ont questionné sur l'état d'avancement d'un projet d'établissement d'éoliennes sur le territoire de Saint-Alexis-des-Monts et de Saint-Paulin. Le projet chemine et une consultation publique sera tenue par la MRC de Maskinongé.

Ajournement de la séance

33. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au 24 février 2025 à 21h.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 FÉVRIER 2025

Administration générale

- Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 21H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse et Mario Lessard. Le conseiller Guy Gagnon avait avisé de son absence. Le greffier-trésorier Jean Lacroix est présent. Aucune présence dans le public.
- 2. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
- 3. Suite à une demande du *Comité industriel de Saint-Paulin Inc.* et de son locataire Meubles Arboit-Poitras/Verstraete gestion immobilière Inc., il a été résolu l'unanimité que soit autorisé l'exécution de travaux d'établissement d'un nouveau branchement privé de 6 pouces de diamètre à même la conduite municipale sise en façade du 3191 rue Lucille-Bastien; que les travaux soient obligatoirement effectués sous la responsabilité exclusive du requérant, le *Comité industriel de Saint-Paulin Inc* à ses frais, dès le printemps 2025 à un moment à être déterminé avec l'inspecteur municipal en voirie monsieur Saad Rekkal, pour permettre la surveillance par un représentant de la municipalité.

La présente autorisation est cependant conditionnelle, à la signature d'un engagement du requérant le *Comité industriel de Saint-Paulin Inc*, d'assumer également le paiement des frais administratifs, des frais de surveillance des travaux et les frais de vérification du bon fonctionnement des équipements connectés au réseau d'alimentation en eau potable de la municipalité, le tout effectué par une ressource interne de notre administration municipale ou une ressource externe qui serait déterminé par l'inspection municipal en voirie.

Parole au public

4. Aucune personne n'est présente dans la salle.

Levée de la séance

5. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h.10

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

Administration générale

- Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse et Mario Lessard. Le greffiertrésorier Jean Lacroix est présent. Deux (2) personnes composent le public.
- 2. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

- 3. Il a été résolu l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 février 2025 incluant l'ajournement du 24 février 2025 tel que rédigé.
- 4. Il est résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
- 5. Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement et l'adhésion de monsieur Jean Lacroix, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, au Bureau du Québec, suivant les frais de cotisation applicables établis à 1 953,84\$ incluant les taxes pour l'année 2025.
- 6. Il est résolu à l'unanimité de mandater le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Jean Lacroix, pour lancer un appel de candidatures dans le but de combler un poste de journalier-concierge à temps plein et que soit également délégué au directeur général le pouvoir de procéder à l'embauche dans les meilleurs délais.
- 7. Une nouvelle problématique se pose pour réaliser la prolongation des services municipaux sur le chemin du Canton-de-la-Rivière, il a été résolu à l'unanimité que soit sollicitée l'aide du député provincial de Maskinongé, monsieur Simon Allaire, pour organiser une rencontre avec le ministre de l'Environnement ou un représentant en autorité de la direction régionale de ce ministère, et d'accompagner les propriétaires impliqués et le ministère de l'Environnement pour trouver une solution durable permettant la prolongation des services.
- 8. Il a été résolu à l'unanimité que la résolution 2024-07-170, soit modifiée afin de préciser que la municipalité entend assumer la totalité des coûts engagés afin d'améliorer l'écoulement des eaux dans une partie (côté EST) d'environ 400 m de longueur du cours d'eau de rivière Saint-Louis et qu'on demande à la MRC de Maskinongé la réalisation d'une deuxième phase de travaux de nettoyage pour cette partie du cours d'eau.
- 9. Suite à la résolution du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation favorable au projet et suite à l'annonce du départ de la directrice pour retraite, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Paulin fasse part de son accord au projet de fusion de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot avec l'Office municipal d'habitation de Shawinigan.
- 10. Il a été résolu à l'unanimité que soit désigné monsieur Mario Dion à titre de membre citoyen au siège numéro 5 du comité d'urbanisme de la municipalité de Saint-Paulin pour un mandat se terminant le 30 septembre 2026.
- 11. Il a été résolu à l'unanimité que soit confié au directeur général et greffier-trésorier d'effectuer une démarche visant à obtenir plusieurs appels de propositions de nature à estimer les coûts et à définir les besoins propres à la mise à niveau de notre site WEB et que par la suite soit lancé un appel d'offres sur invitation.
- 12. Il a été résolu à l'unanimité que soit confirmé l'acceptation du mandat confié par la municipalité de Charette à monsieur Mario Dion pour une formation au nouveau technicien en aménagement et urbanisme, monsieur Charles Routhier.

13. Il a été résolu l'unanimité que soit confirmée l'acceptation de l'offre tarifaire de la firme Nordikeau, suivant un engagement ne pouvant excéder 1 200\$, pour un plan de compagnonnage avec suivi auprès de l'inspecteur municipal monsieur Saad Rekkal au niveau de l'opération d'un système de traitement des eaux usées.

Sécurité publique

- 14. Il a été résolu à l'unanimité qu'un mandat soit confié à l'ingénieur du service technique de la MRC de Maskinongé afin que soit préparé l'ensemble de la documentation pour permettre la réalisation des travaux de nettoyage sur la rivière Saint-Louis près de la rue Brodeur ouest au cours de l'année 2025 pour un montant ne pouvant excéder 6 000\$ et que soit requise dans le cadre du même octroi de contrat, l'analyse de la possibilité de détourner une partie des eaux pluviales vers la branche 5 du cours d'eau Julien à la place de l'actuelle branche 6 s'écoulant vers la rivière Saint-Louis.
- 15. Il a été résolu à l'unanimité que soit sollicitée l'aide technique de la MRC de Maskinongé afin de localiser un emplacement optimal destiné à la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales se dirigeant vers la rivière Saint-Louis et que soit sollicitée l'assistance de la MRC de Maskinongé afin de soumettre une demande d'aide financière qui serait de nature à subventionner ce projet vis le programme OASIS ou tout autre programme de subvention.
- 16. Un avis motion est donné que lors de la prochaine rencontre sera adopté le nouveau règlement 316 concernant les branchements de services d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux. Le document du règlement 316 est déposé.
- 17. Considérant que la municipalité de Saint-Paulin a identifié une quantité anormalement élevée d'eaux pluviales s'écoulant dans certaines de ses conduites d'égouts sanitaires destinées exclusivement à recevoir des eaux usées, il est résolu à l'unanimité que soit autorisé l'embauche par l'inspecteur en voirie d'une entreprise spécialisée pour le passage de caméras à l'intérieur des conduites d'égouts sanitaires des rues Plourde, Henri-Paul-Milot et Camille-Michaud selon un montant n'excédant pas 1 700\$ plus taxes.

Transport

18. Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin mandate l'ingénieur du service technique de la MRC de Maskinongé afin qu'il réalise les plans, devis et documents d'appel d'offres qui seraient annexés à une demande d'aide financière de la municipalité de Saint-Paulin dans le cadre des programmes PIRL et PAVL, tous deux administrés par le ministère des Transports du Québec.

Voici les deux demandes à soumettre :

- Une première relative à la réfection complète de la partie EST de la rue Brodeur, pour un montant estimé de coût technique établi à un maximum de 5 750.00 dollars;
- Une seconde relative à la réfection complète d'une partie du chemin des Trembles, incluant en option le prolongement possible des réseaux d'aqueduc et d'égout vers le Baluchon, pour un montant estimé de coût technique établi à un maximum de 10 000.00 dollars.
- 19. Il est résolu à l'unanimité que soit mandaté le directeur général et secrétaire-greffier, monsieur Jean Lacroix afin qu'il discute de l'opportunité de prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur si les représentants de CONCEPT ÉCO-PLEIN AIR LE BALUCHON INC. sont intéressés.
- 20. Il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Paulin demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin du Bout-du-Monde à double vocation et ce sur, une longueur de 2,09 km.

Parole au public – Période de questions

21. Aucune question.

Levée de l'assemblée

22. Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h45 considérant que l'ensemble des points à l'ordre du jour ont été discutés.

Abri temporaire d'auto : ce qu'il faut savoir à Saint-Paulin

Chaque hiver, les abris d'auto temporaires font leur apparition à Saint-Paulin. Voici un rappel des règles à suivre, tirées de l'article 37 du règlement municipal :

- Période permise : du 1^{er} octobre au 30 avril;
- Après le 30 avril, la règle: L'abri doit être complètement démonté et entreposé ou sa structure en tubulure peut être déplacée sur le côté de votre terrain (sans dépasser l'avant de la maison) ou à l'arrière, sans le revêtement de toile.

En résumé, les citoyens de Saint-Paulin peuvent installer un abri temporaire pendant l'hiver, à condition de respecter certaines règles d'emplacement, de dimensions et de matériaux. Après le 30 avril, l'abri doit être retiré, mais la structure peut être entreposée sur le terrain.



Écocentre municipal

Saison estivale 2025

OUVERTURE LE 3 MAI 2025

L'Écocentre municipal est réservé aux **particuliers** de Saint-Paulin

Une pièce d'identité ou une preuve de résidence pourrait être exigée.

Le service ne s'adresse pas aux industries, commerces, etc.

Certaines matières seront acceptées à l'Écocentre en payant des frais de dix (10) dollars par voyage pour toutes les matières dans la catégorie encombrants*.

*De façon non limitative, on parle de tout matériel et/ou tous matériaux qui seront redirigés directement vers les sites d'enfouissement comme des fauteuils, des divans, des meubles, des matelas, des miroirs, de la laine minérale, des fenêtres, gypse, bain, toilette, douche, etc.

Adresse : 3051, chemin des Pionniers, Saint-Paulin De 9 heures à midi (12 heures) aux deux semaines

Toute personne tenant des propos déplacés devra quitter les lieux sans laisser leur chargement à l'Écocentre.



Proches aidants de la MRC Maskinongé est un lieu où des personnes proches aidantes peuvent s'exprimer en toute confiance et sans jugement, rencontrer d'autres personnes proches aidantes pour partager leur vécu et s'entraider, avoir accès à des renseignements sur différents sujets et à des outils pour préserver son énergie et aider à prendre soin de soi.

Les services offerts sont :

- Répit à domicile par un accompagnateur, selon le besoin et à petit frais;
- Répit offert dans nos locaux donc accueil de jour pour le proche aidé (une fois par semaine)
- Soutien individuel avec une intervenante (au besoin ou en suivi ponctuel);
- Soutien de groupe entre proches aidants comme les café-jasettes (une fois par mois);
- > Ateliers, formations sur différents sujets pertinents;
- Références vers d'autres ressources;
- Activités de loisirs avec votre proche : déjeuner des membres (une fois par mois), épluchette de blé d'inde, dîner de Noël, ...

Contactez-nous pour mieux vous informer! 819-268-2884 / 1-888-418-2884 Suivez-nous sur Facebook pour connaître nos activités!



CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 30 \$ par année ou 55 \$ pour deux ans en 2025. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un souper gratuit le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une carte Affinité, délivrée par le Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin, au coût de 12 \$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter :

Mme Marie-Claire Picotte 819-268-2165 ou Louise Côté 819-268-5386

PRENDRE NOTE DES DATES IMPORTANTES :

8 avril : Souper du mois au Centre multiservice à 17 h 30.

Bingo suivi de la danse.

13 mai : Souper du mois au Centre multiservice à 17 h 30.

Bingo suivi de la danse.

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1989 :

Président: M. Benoit Duhaime

Vice-président : M. Rosaire Frappier

Secrétaire : Mme Monique Lavallée

Trésorière : Mme Jacqueline Côté

Directrice: Mme Yvette St-Yves

Directrice: Mme Gastonne Bergeron

Directeur: M. Wallace Renière

BONNE FÊTE A TOI, MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN

Fêtés en Mai	Fêtés en Juin
02 Gaétan Gauthier	02 Claude Baribeau
04 Marie-Paule Samson	05 Pierrette Leblanc (T-R)
07 Serge Dubé	06 Pierrette Leblanc
07 Josée Gendron	06 Hélène Marcouiller
08 Diane Plante	06 Jeannine Vallières
08 André Dufresne	07 Fernand Rivard
09 Josée Coulombe	07 Ginette Guay
10 Micheline Dupuis	08 Yvon Dupuis
13 Murielle De Champlain	11 Suzie St-Onge
15 Ghislain Lemay	14 Martine Bergeron
15 Micheline Lessard	14 Martial Bellemare
16 Suzanne Arsenault	16 Carmen Savard
17 Rodolphe Plourde	17 Rita Dauphinais Deschênes
18 Camil Pelletier	18 Suzanne Frappier
20 Nicole Arsenault	18 André Lessard
23 Yves Lessard	18 André Paillé
23 Serge Renaud	18 Lorraine St-Yves
26 Marc-André Lessard	20 Pierre Brodeur
27 Micheline Bergeron	22 Jeannine Boulanger
28 Renette Gallant	23 Cécile Bergeron
29 Nicole Renière	23 Michel Bournival
29 Claudette Barrette	25 Claire Boucher
31 Pierrette Lacoursière	25 Claude Arvisais
	28 Sylvain Perron
	30 Roger Lessard (M)
	30 Luc Picotte
	30 Paul Arsenault

Bienvenue aux nouveaux membres

Jeannine Boulanger Manon Bellemare Denis Gingras

> Louise Côté Secrétaire

Calendrier des Collectes

JUIN 2025						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
2.2	23	24	25	26	27	28
29	30					© BlankCalendar Pagescond

Calendrier des Collectes

AVRIL 2025						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3		S
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	2.2	23	24	25	26
27	28	29	30			© BlankCalendar Pagescong

MAI 2025						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	2.2	23	24
25	26	27	28	29	30	31 BlankCalendarPagescop



Célébrons ensemble 175 ans de traditions et d'avenir à Saint-Paulin !

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'ouverture des festivités marquant le 175e anniversaire de notre communauté.

À cette occasion, nous procéderons à la plantation d'un chêne rouge que nous nommerons "L'ARBRE DE LA MÉMOIRE", symbole d'héritage et d'histoire, représentant notre communauté et son avenir.

Cette activité se déroulera à <u>11h, le 17 mai</u> au centre multiservices Réal-U.-Guimond lors de notre distribution annuelle de pousses d'arbres.

Une programmation riche et diversifiée invitera les citoyens et citoyennes de Saint-Paulin afin de célébrer tout au long de l'année, le 175e anniversaire de notre chère municipalité!

Suivez les détails des prochaines festivités sur la page Facebook de la municipalité, sur le site web au www.saint-paulin.ca ainsi que dans l'Ajout municipal.

